



AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 783-01

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du 11 août 2026, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement n° 783-01 modifiant le Règlement n° 783 relatif aux dérogations mineures afin d'assurer sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en précisant qu'aucune dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard des dispositions relatives à l'affichage pour les affiches, les enseignes et les panneaux-réclame situés sur un terrain en bordure de l'autoroute 20.

L'objet du règlement est décrit dans son titre.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 15 septembre 2026 à compter de 18 h 30 dans la salle du conseil située à l'Omni-Centre, au 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les dispositions du projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Copie du projet de règlement peut être consulté en personne à l'Hôtel de ville, ou sur le site web de la Ville au www.villepincourt.qc.ca.

DONNÉ à Pincourt, le 17 août 2026.

NOTICE OF PUBLIC CONSULTATION ON DRAFT BY-LAW N° 780-33

PUBLIC NOTICE is hereby given that, at the meeting held on August 11, 2026, the council adopted the following first draft by-law:

By-law No. 783-01 amending By-law No. 783 respecting minor variances to ensure conformity with the third-generation revised Land Use and Development Plan of the Vaudreuil-Soulanges RCM, by specifying that no minor variance may be granted with respect to the signage provisions applicable to posters, signs and billboards located on a lot bordering Highway 20.

The purpose of the by-law is described in its title.

A public consultation meeting will be held on Tuesday, September 15, 2026, beginning at 6:30 p.m. in the council chamber at the Omni-Centre, 375 Cardinal-Léger Boulevard, Pincourt.

At this public meeting, the mayor (or another member of council designated by the mayor), will explain the draft by-law and its implications, and will hear from anyone wishing to express their views on the subject.

The provisions of the draft by-law are not subject to approval by way of a referendum.

Copy of the draft by-law can be consulted in person at Town Hall, or by accessing the Town's website www.villepincourt.qc.ca.

GIVEN in Pincourt, this August 17, 2026.